



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

## **Relevé de décisions Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017**

---

### **Présents :**

Aïcha AMEZAL  
Jean JALBERT  
(représenté par Grégoire MACQUERON)  
Régis VIANET

Jérôme BIGNON  
Thierry LECOMTE

Daniel CRÉPIN  
Jean UNTERMAIER  
Yves VERILHAC

### **Excusés :**

Luc BARBIER  
François MIGNET

Geneviève GAILLARD

Laurent GODÉ

### **Assistaient également :**

Bastien COÏC  
Justine DURET

Pierre CAESSTEKER  
Ghislaine FERRERE

Charles DEREIX

### Décisions prises lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

- Validation du compte-rendu du CA du 2 décembre 2016.
- Validation de la procédure de sélection des dates de CA, en s'assurant de la présence du président et en fixant les dates pour l'année à venir.
- Faute de trésorerie (attente de versement de subventions 2016), certains projets comme les kakémonos des sites Ramsar sont gelés. Ils seront relancés dès paiement des subventions.
- Justine Duret est arrivée en stage le 20 février 2017, et jusqu'au 18 août. Elle va réaliser le stage sur l'état des lieux des sites Ramsar du bassin Rhin-Meuse.
- La convention cadre non financière avec l'agence de l'eau Seine-Normandie est en cours de finalisation. L'objectif est de favoriser les échanges et le transfert d'information entre les sites Ramsar et les agences de l'eau.
- La journée de lancement de l'édition 2017 de la JMZH a eu lieu à Brouage le 2 février. Elle a réuni plus de 165 participants : représentants de l'Etat - dont la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, têtes de réseaux nationales, acteurs internationaux, régionaux, locaux etc. impliqués dans la préservation des milieux humides.
- La nouvelle carte des zones défavorisées a été présentée le 19 décembre 2016 au Ministère de l'agriculture en présence des représentants nationaux des professionnels agricoles et des représentants des Régions. Elle acte notamment l'entrée des zones humides dans le classement, en incluant les communes des sites Ramsar et en y ajoutant la zone humide du marais poitevin.
- Cette nouvelle délimitation est en cours d'étude au niveau de la commission européenne et n'est donc pas encore acquise.
- Afin de favoriser l'implantation et la circulation d'information, les administrateurs seront des correspondants géographiques de Ramsar France sur les territoires.



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

Une liste des administrateurs par site sera proposée par l'animateur, pour validation, ainsi que les missions qui lui seront confiées.

- Dans ce même esprit, un projet de parrainage entre sites désignés et sites candidats pourrait être mis en place, pour que les premiers proposent leur aide et soutiennent les seconds dans leurs démarches diverses.
- L'AFB et le MEEM souhaitent que l'association puisse définir une stratégie à court, moyen et long terme (feuille de route), et ce afin d'avoir de la visibilité sur les actions à financer et pouvoir appuyer auprès de leur hiérarchie ces subventions annuelles.
- L'association arrive également à un moment clé : sa place est reconnue dans le paysage national, et ses actions augmentent d'année en année. Elle n'a néanmoins pas vocation à se substituer au travail qu'effectuent d'autres structures ou les gestionnaires de sites Ramsar.
- Cette stratégie à construire, ainsi que la multitude des actions menées, pose des questions d'orientation politique sur l'évolution de l'association. Une réunion sera organisée prochainement avec les administrateurs afin de réfléchir à cette évolution, et faire valider cette décision lors de la prochaine assemblée générale.